

**Commune de SAINT VICTOR****Séance du 22 octobre 2022**

Le samedi vingt-deux octobre deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents** : Jessica MOTTIN, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD pouvoir à André VICTOURON et Axel CABLÉ pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL.

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

**Nombre de suffrages  
Exprimés :**

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

**Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2021 de l'unité eau et assainissement d'Arche Agglo.

En effet, ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre, assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement est un document obligatoire (cf. articles L2224-7 et -8 du C.G.C.T.) dans lequel doit figurer les indicateurs techniques et financiers du service.